Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le Date renseignée par le SCP.

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18, 19 et 20 novembre 2026

2026 DAC 302 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guillaume Apollinaire au 9 rue Jacob à Paris 6e.

Mme Laurence Patrice, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, par lequel le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guillaume Apollinaire au 9 rue Jacob à Paris 6e ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Monsieur le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guillaume Apollinaire au 9 rue Jacob à Paris 6e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Guillaume Apollinaire 1880-1918 poète français créa ici la revue littéraire *Les Soirées de Paris* en février 1912 ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2.600 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2026 et suivants, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Le Maire de Paris,

Emmanuel GRÉGOIRE